



Protéger le cœur de son entreprise avec le Défibrillateur Opérationnel Connecté

En France, 1 personne meurt d'un arrêt cardiaque toutes les 6 minutes. Chaque minute de perdue, c'est 10% de chances de survie en moins !



Pour lutter contre ce fléau grandissant lié au stress, à l'alimentation, à la sédentarité et au vieillissement de la population, la lutte contre les malaises cardiaques devient un enjeu majeur de Santé Publique. Si l'on ne peut les diminuer, Easydentic Group s'est fixé comme objectif d'augmenter les chances de survie des victimes. La société a ainsi conçu DOC, le Défibrillateur Opérationnel Connecté. Premier du genre mis sur le marché, il concentre de nombreuses technologies permettant la géolocalisation du malade et une surveillance technique de l'appareil.

A destination des entreprises et des collectivités locales, DOC propose une solution fiable, efficace et simple. Il garantit la meilleure et la plus rapide des réactions face à l'accident cardiaque d'un agent ou d'un salarié.

Un concentré de technologies au service du cœur

Le défibrillateur automatisé est un appareil portatif permettant de relancer le rythme cardiaque par une impulsion électrique maîtrisée. La spécificité de DOC est d'être, grâce aux technologies les plus poussées, le premier défibrillateur opérationnel connecté mis sur le marché. Créé par Easydentic Group, il repose sur un brevet déposé par CD CONSULTING. Il s'agit d'un **défibrillateur externe automatisé (DEA) HS1 de Philips, auquel a été connecté un PTI** (appareil permettant en cas de problème de localiser et de secourir un travailleur isolé) intégrant des modems Gsm et Gps. Grâce aux coordonnées transmises par ces derniers, DOC est **géolocalisé et surveillé depuis un plateau de Mondial Assistance** qui reçoit une alerte lorsque le défibrillateur est utilisé ; les secours interviennent ainsi de manière rapide. Il est également possible de garantir une **intervention technique en moins de 12h ouvrées** pour tout dysfonctionnement ou simple renouvellement des consommables (batterie, électrodes). Enfin, l'utilisateur bénéficie d'une **assistance vocale** du télésurveilleur en cas de difficulté à utiliser l'appareil.

Lutter contre les accidents cardiaques dans les entreprises et les collectivités

Le décret de mai 2007 modifie le code de la santé publique (art R 6311-15) en autorisant toute personne, même non médecin, à utiliser un défibrillateur automatisé externe. Le but est de rattraper l'important retard de la France en la matière. Profitant de l'évolution favorable de la législation, DOC tend à **promouvoir l'accès public aux défibrillateurs auprès des acteurs économiques**. L'offre, destinée à tous types d'entreprises et de collectivités, est simple, innovante et facile à utiliser. Elle assure, en outre, que le chef d'entreprise prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité physique de ses salariés (art L 4121- 1 du Code du Travail) et agit en dirigeant responsable. Par ailleurs, la géolocalisation et la télésurveillance opérées grâce au PTI **déchargent de la maintenance** et offrent la garantie d'un appareil opérationnel 24h/24h. Mais, surtout, DOC **dégage les entreprises et les collectivités de la responsabilité civile** en cas de dysfonctionnement de l'appareil au moment de son utilisation. La géolocalisation permet également de faire intervenir les services de secours le plus rapidement possible et dans les meilleures conditions. Commercialisé à l'occasion de Préventica à Marseille, DOC devrait rapidement trouver sa place au cœur de l'entreprise !

DOC est candidat aux Prix de l'Innovation Préventica Méditerranée 2010